

Les 10 mesures contre la violence à l'école

Nos écoles sont le théâtre d'agressions d'une rare gravité. En tant que parents, nous demandons au gouvernement d'envisager toutes les solutions pour protéger nos enfants et leurs professeurs, notamment par la mise en place rapide de ces 10 mesures de bon sens contre la violence à l'école :

POUR LES ÉDUCATEURS

1. Faire respecter l'autorité des professeurs.

Les enseignants doivent être rétablis dans leur mission première, qui est de transmettre des savoirs et non de gérer des problèmes sociaux. Pour asseoir leur autorité, ils doivent disposer des moyens nécessaires ; le droit de donner des « zéros de conduite » et de décider du passage des élèves dans la classe supérieure, doit leur être rendu.

2. Former les professeurs à l'application de la discipline.

Instaurer la discipline dans une classe relève de la pratique. Mais les grands principes doivent être enseignés aux futurs professeurs. L'importance décisive du premier contact avec les élèves, de la tenue du professeur, de son déplacement à travers sa classe, du regard adressé à chaque enfant pendant le cours, peut s'apprendre, de même que les principaux pièges à éviter : crier, chercher à attendrir les élèves ou « copiner » avec eux.

3. Réintroduire la fonction pleine et entière de surveillant général dans les écoles.

Les professeurs ont besoin du soutien de leur hiérarchie en cas de problème grave avec un élève. La présence d'au moins un surveillant général dans chaque établissement est nécessaire. Sa mission exclusive serait de surveiller les élèves, de contrôler les entrées et les sorties, de prendre en charge les élèves punis et de s'assurer que les sanctions sont effectuées.

4. Créer de vrais cours de civisme.

L'enseignement moral et civique, tel qu'il a longtemps été pratiqué, est devenu encore plus nécessaire aujourd'hui du fait de la défaillance des familles. Ces cours doivent enseigner aux enfants, dès les petites classes, les règles de base de la vie en société : saluer et se tenir correctement, surveiller son langage, respecter ses engagements, arriver à l'heure, respecter les adultes.

En 2010 déjà, 143 députés avaient soutenu SOS Éducation pour faire appliquer d'urgence ces 8 premières mesures.

En 2019, 2 autres mesures semblent aussi essentielles :

9. Combattre l'influence de l'extrémisme et du communautarisme.

Nous devons protéger l'école de nos enfants face à la montée des mouvements extrémistes et des replis communautaires, néfastes pour la neutralité de la scolarité et la sécurité de tous dans les établissements scolaires.

POUR LES ÉLÈVES

5. Exclure définitivement un élève à la troisième infraction grave au règlement intérieur.

S'il est normal que les enfants aient le « droit à l'erreur », aucun élève ne doit pouvoir commettre trois infractions graves dans un établissement scolaire sans être renvoyé.

6. Supprimer la réintégration automatique après exclusion d'un établissement scolaire.

L'élève exclu doit accomplir lui-même les démarches pour demander sa réadmission : lettre de motivation, sollicitation d'un entretien auprès des chefs d'établissement. Il faut éviter de lui donner l'impression, comme c'est le cas actuellement, que c'est à l'Éducation nationale de lui trouver une place ailleurs, et que « son droit à l'éducation » n'implique aucune contrepartie, pas même celle de faire des efforts et de respecter ses professeurs.

7. Restaurer les internats spécialisés.

Certains élèves posent de graves problèmes de discipline, au point de nuire au bon déroulement des cours et d'empêcher les autres élèves d'étudier. Ils doivent être scolarisés à part, si possible en internat, avec les moyens nécessaires pour les remettre sur les rails : encadrement, moyens disciplinaires, rythme de vie imposé. Alors leur réintégration dans le cursus normal pourra être envisagée.

8. Rétablir prix et récompenses pour les élèves méritants.

Les enfants qui travaillent sérieusement à l'école doivent être valorisés et récompensés de toutes les manières possibles. L'usage des bons points, images, prix, récompenses et bourses peut contribuer efficacement à distinguer les élèves méritants.

10. Responsabiliser financièrement les familles des élèves délinquants récidivistes.

Les parents doivent être responsabilisés, pour mieux encadrer et éduquer leurs enfants, et être pénalisés financièrement en cas de récidive d'infractions et de délits au sein de l'établissement.

SOS Éducation propose désormais d'appliquer au plus vite ces 10 mesures pour lutter contre la violence à l'école.

Rappel : en 2010,

143 députés avec SOS Éducation

pour les 8 mesures contre la violence à l'école.



SOS Éducation - Association Loi 1901 à but non-lucratif et d'intérêt général
120, boulevard Raspail - 75006 Paris - Tél. : 01 45 81 22 67 - www.soseducation.org